

Droit fiscal

M. Schumacher: Le ministre savait-il en fait que l'effet combiné de son budget, qui éliminait la déductibilité, et de cette augmentation des redevances par les provinces entraînerait une perte pour les producteurs, au moment de la hausse des prix?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le président, c'est vrai pour la Saskatchewan. Le député a demandé si les provinces avaient été averties. Oui, le premier ministre a envoyé une lettre aux premiers ministres de l'Alberta et de la Saskatchewan. Elle a été déposée à la Chambre plus tôt. Je renvoie le député au discours du premier ministre, lors du débat sur le budget.

M. Schumacher: J'espère que le ministre finira par me dire combien, d'après lui, l'Alberta va retirer et si je ne me trompe pas en avançant le chiffre de 500 millions de dollars. Pourrait-il me dire par la même occasion si la Colombie-Britannique et la Saskatchewan ont fait meilleur accueil aux producteurs.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le président, nous ne saurons pas avant la fin de l'année quel montant la province d'Alberta a remis aux producteurs. Nous serons alors à même de comparer les recettes totales par rapport aux prix. J'ai déjà dit à la Chambre que j'étais satisfait de l'importante concession de l'Alberta. Le député soutient que, par comparaison, les concessions fédérales ne pèsent pas lourd. Il devra cependant se rappeler que les recettes que les provinces obtiennent des sociétés pétrolières en impôt et redevances, en comparaison de ce que le gouvernement fédéral obtient, même en tenant compte des restrictions budgétaires, sont deux fois et demie ou trois plus élevées.

M. Schumacher: Je suppose que cela doit être ainsi, puisque les provinces sont propriétaires des ressources. Je suis légèrement surpris que le ministre ne puisse pas analyser le programme de l'Alberta avec son ordinateur. Il semble qu'il peut tout y calculer en se basant sur des conjectures. Je ne comprends pas pourquoi, alors qu'il arrive à faire toutes ces prévisions d'après des hypothèses, il ne peut pas le faire pour les provinces.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le président, il faut avoir des renseignements à fournir à l'ordinateur. L'Alberta n'a pas encore fixé son taux d'indexation; elle n'a pas déterminé non plus la différence de prix entre le nouveau et le vieux pétrole. Lorsque l'Alberta fournira ces renseignements, on pourra alimenter l'ordinateur. Sans cela, c'est difficile. Nous pensons que le montant perçu par l'Alberta est de l'ordre de 300 à 400 millions de dollars. Tant que cette province n'aura pas des règlements plus précis, nous ne le saurons pas exactement.

M. Schumacher: Laissons ce point de côté pour passer à ma dernière question. De combien le gouvernement prévoit-il que ses revenus augmenteront grâce au budget par rapport à la situation qui existait auparavant?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Dans le budget du 6 mai, nous prévoyions que les revenus supplémentaires du gouvernement fédéral, provenant du pétrole et du gaz naturel,

[M. Turner (Ottawa-Carleton).]

se chiffrent à \$410 millions pour 1975. Avec des dépenses de \$185 millions, le budget du 18 novembre double ce chiffre. Le député n'a qu'à soustraire 185 de 410.

M. Schumacher: N'oublions pas de tenir compte des avantages à l'égard des coûts d'acquisition, dont le gouvernement profite.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Ce qui n'est pas beaucoup.

M. Schumacher: Comme le ministre ne connaît pas le montant, son évaluation doit être très subjective. Ce qui me préoccupe le plus dans ce bill sur le budget, c'est que, peu après la présentation du budget de novembre et l'annonce des motions des voies et moyens, certaines entreprises pétrolières importantes au Canada ont annoncé qu'elles réduisaient leur budget d'exploration. Le député de Dauphin a mentionné le nombre d'installations qui fonctionnaient encore au Canada; je crois que leur nombre est passé de 240 à 140.

Les organismes gouvernementaux ayant annoncé qu'il y aurait bientôt une pénurie d'énergie, je suis surpris de ne pas voir le gouvernement montrer plus d'intérêt à freiner le déclin de la prospection chez nous, que ce soit en Alberta, en Saskatchewan ou sur des terrains relevant de sa compétence comme l'Arctique et nos côtes. Devons-nous comprendre que ces réductions sont permanentes?

Les grandes sociétés pétrolières ayant mieux digéré le budget, le ministre a-t-il quelque indication qu'elles sont maintenant en mesure de rétablir dans leurs budgets des fonds pour la prospection dont la suppression, annoncée à la fin de 1974, a sûrement contribué à faire diminuer le nombre d'installations de forage en activité?

Les fonctionnaires du ministre lui ont-ils fait valoir l'avantage relatif de la prospection de pétrole et de gaz au Canada, comparativement à cette activité aux États-Unis? Il semble que la plupart des installations qui ont été retirées soient allées aux États-Unis. Je ne m'explique pas l'attitude du gouvernement qui semble dire que nous pouvons avoir, au sujet du pétrole et du gaz, des arrangements financiers bien différents de ceux qui existent aux États-Unis.

● (1550)

Le ministre peut-il nous assurer que la prospection de produits pétroliers au Canada est toujours aussi intéressante qu'aux États-Unis? S'il ignore les règlements de l'Alberta, peut-il nous parler de la situation dans l'Arctique, où le gouvernement fédéral a les pleins pouvoirs? Comment la situation dans cette région se compare-t-elle avec celle des États-Unis?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je suis naturellement au courant du départ des installations de forage. J'ai rencontré ici les spécialistes du forage et nous avons fait à leur demande un tour d'horizon de la question. Les impôts en sont un des points importants. Les spécialistes du forage constituent une main-d'œuvre extrêmement mobile et hautement spécialisée; ils peuvent aller n'importe où dans le monde, et ils sont attirés par les points chauds. Il est difficile de comparer les stimulants offerts aux États-Unis à ceux qu'offre le Canada en raison de l'évolution constante de la situation.